



**Nouveau partenariat pour le
développement de l'Afrique (NEPAD)**

**Programme détaillé pour le
développement de l'agriculture africaine
(PDDAA)**



**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture**

Division du Centre d'investissement

GOVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI

APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD–PDDAA

**TCP/DJI/2904 (I)
(NEPAD Ref. 05/33 F)**

Volume I de IV

**PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT
À MOYEN TERME (PNIMT)**

Mai 2005

DJIBOUTI: Appui à la mise en œuvre du NEPAD–PDDAA

Volume I: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)

Profils de projets d'investissement bancables (PPIB)

Volume II: Projet de développement de l'agriculture oasisienne – PDAO

Volume III: Appui aux initiatives locales de développement de la pêche artisanale

Volume IV: Développement de l'élevage et sécurisation de la santé animale – PDESA

DJIBOUTI

Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT) dans le cadre du NEPAD–PDDAA

Table des matières

Equivalence monétaire.....	iii
Abréviations.....	iii
<i>Préambule</i>	1
I. INTRODUCTION.....	3
A. Généralités.....	3
B. Economie	3
C. Secteur primaire et hydraulique	4
D. Cadre stratégique	6
II. OBJECTIFS ET STRATÉGIES DU GOUVERNEMENT.....	7
A. Grands axes de stratégies.....	7
B. Stratégie sectorielle pour l'agriculture	8
C. Stratégie sectorielle pour l'élevage.....	9
D. Stratégie sectorielle pour la pêche.....	9
E. Stratégie sectorielle pour l'hydraulique	11
F. Stratégie sectorielle pour d'autres thèmes du NEPAD/PDDAA	13
(i) Sécurité alimentaire.....	13
(ii) Diversification des activités rurales	14
(iii) Développement des infrastructures rurales	14
(iv) Gestion des ressources naturelles	14
(v) Renforcement des capacités institutionnelles	15
(vi) Axes transversaux.....	15
III. STRATÉGIES DES PRINCIPAUX BAILLEURS DE FONDS.....	15
IV. PROJETS EN PRÉPARATION.....	17
A. Programme d'investissements publics	17
B. Projets en cours et en préparation de chaque bailleur	20
C. Conclusion	21
V. CONTRAINTES ET OPPORTUNITÉS	22
A. Niveau macroéconomique.....	22
B. Ressources naturelles et environnement.....	23
C. Production agricole.....	24
D. Production animale.....	24
E. Pêches.....	25
F. Niveau institutionnel.....	25
G. Conclusion	26

VI. LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME D’INVESTISSEMENT	26
A. Priorités d’investissement	26
B. Projets sélectionnés	28
VII. BESOINS EN FINANCEMENT	30
VIII. SUIVI ET ÉVALUATION	31

ANNEXES

Annexe 1: Corrélation des priorités des bailleurs avec les axes du PDDAA

Annexe 2: Besoins de financement du secteur primaire

Annexe 3: Atelier de validation

Annexe 4: Liste des références

Equivalence monétaire

Unité monétaire = franc Djibouti (FD)

1 \$EU = 177 FD

100 FD = 0,56 \$EU

1 € = 212,00 FD (à 1 € = 1,2 \$EU)

100 FD = 0,47 €

Abréviations

ACP	Afrique, Caraïbes, Pacifique
AFD	Agence française de développement
BAD	Banque africaine de développement
BID	Banque islamique de développement
CE	Communauté européenne
CERD	Centre d’études et de recherches de Djibouti
CNRE	Commission nationale des ressources en eau
DE	Direction de l’eau
DSRP	Document stratégique de réduction de la pauvreté
EPIC	Etablissement public à caractère industriel et commercial
FADES	Fonds arabe pour le développement économique et social
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture
FD	Franc Djibouti
FDED	Fonds de développement économique de Djibouti
FED	Fonds européen de développement
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
FNE	Fonds national de l’eau
FSD	Fonds saoudien de développement
GFD	milliard de FD
IDA	<i>International Development Agency</i>
MAEMRH	Ministère de l’agriculture, de l’élevage et de la mer, chargé des ressources hydrauliques
MFD	million de FD
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique
ONED	Office national des eaux de Djibouti
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PANE	Programme d’action national pour l’environnement
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine
PDR	Projet de développement rural
PIB	Produit intérieur brut
PIP	Programme d’investissements publics
PNIMT	Programme national d’investissement à moyen terme
PME	Petite et moyenne entreprise
PSSA	Programme spécial de sécurité alimentaire
SCAC	Service de coopération et d’action culturelle
SDNE	Schéma directeur national de l’eau
UE	Union européenne
USAID	<i>United States Agency for International Development</i>

Préambule

*Afin de renverser la tendance au déclin du secteur agricole sur le continent, les ministres africains ont adopté, à la XXII^e Conférence Régionale pour l’Afrique, le 8 février 2002 au Caire, une résolution sur les étapes clés à considérer dans le domaine agricole dans le cadre du **Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique (NEPAD)**. Pour mettre en œuvre cette résolution, ils ont approuvé, le 9 Juin 2002, le **Programme détaillé pour le développement de l’agriculture en Afrique (PDDAA)**. La **Déclaration sur l’agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique**, ratifiée par l’Assemblée des Chefs d’Etat et de Gouvernement de l’Union africaine réunis à Maputo les 10 et 11 juillet 2003, a apporté un soutien politique fort au PDDAA. A cette occasion, les Chefs d’Etat et de Gouvernement se sont engagés à adopter des politiques déterminées en faveur de l’agriculture et du développement rural et à y consacrer, dans les cinq années à venir, au moins 10% de leur budget.*

*Le PDDAA définit un cadre général présentant les principaux axes d’intervention prioritaires pour restaurer la croissance agricole, le développement rural et la sécurité alimentaire en Afrique. Par essence, il a pour objectif de mettre en œuvre les recommandations des conférences internationales récentes sur la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et l’utilisation durable des ressources naturelles. Le programme repose sur **cinq piliers**, à savoir:*

- 1. Extension des superficies bénéficiant d’une gestion durable des sols et de systèmes fiables de maîtrise de l’eau;*
- 2. Amélioration des infrastructures rurales et des capacités de commercialisation, pour un meilleur accès au marché;*
- 3. Augmentation de l’offre alimentaire et réduction de la faim;*
- 4. Recherche agricole, vulgarisation et adoption de technologies permettant une croissance durable de la production; et*
- 5. Développement durable de l’élevage, des pêches et des forêts.¹*

Par ailleurs, à l’invitation de la FAO, des représentants de ministres africains de l’agriculture des pays membres du Comité de mise en œuvre du NEPAD et d’autres organismes (BAD, PAM, FIDA, BM, etc.) se sont réunis le 17 septembre 2003 à Rome pour: a) discuter de la mise en œuvre du PDDAA et plus spécifiquement de l’approche à suivre pour analyser et actualiser les stratégies nationales de sécurité alimentaire et de développement agricole à long terme; b) préparer des programmes nationaux d’investissements à moyen terme; c) formuler des projets bancables. Et plus spécifiquement de:

- l’approche à suivre pour analyser et actualiser les **stratégies nationales de sécurité alimentaire et de développement agricole à long terme**,*
- la préparation des **Programmes nationaux d’investissement à moyen terme (PNIMT)**,*
- la formulation de **Profils de projets d’investissement bancables (PPIB)**².*

¹ Le 5^e pilier ne faisait pas initialement partie du PDDAA, mais y a été ajouté pour prendre en compte l’importance de ces sous-secteurs.

² Un « *profil de projet bancable* » est ici défini comme un aperçu de projet ou de programme d’investissement rédigé d’après un format standard et visant à présenter les informations permettant sa prise en compte par des institutions financières internationales et bailleurs de fonds potentiellement intéressés ainsi que par le secteur privé, tel qu’envisagé dans la Déclaration de Maputo. Ce document devrait permettre aux partenaires d’exprimer leur intérêt de principe pour le projet proposé et son financement. Des analyses détaillées de faisabilité seraient conduites ultérieurement, conformément aux règles et procédures des partenaires financiers concernés.

*Pour rester conforme à l’esprit du PDDAA/NEPAD et soucieux de renforcer les actions de lutte contre la pauvreté et contre l’insécurité alimentaire, le Gouvernement djiboutien a adressé une requête à la FAO pour le financement d’un appui à l’élaboration d’un **PNIMT** et d’un portefeuille de **PPIB**, visant à:*

- *créer un environnement favorable à une meilleure compétitivité du secteur agricole et rural;*
- *atteindre les objectifs quantitatifs fixés et mobiliser les ressources nécessaires pour réaliser les investissements correspondants, dans le secteur agricole;*
- *allouer des ressources à hauteur de 10% du budget national au secteur agricole, conformément aux engagements de la Déclaration de Maputo; et*
- *créer un cadre de référence pour le financement bilatéral et multilatéral coordonné du secteur.*

*Le présent PNIMT s’appuie largement sur les documents stratégiques existants (en particulier le **Document de stratégie de réduction de la pauvreté**, 2004, et le **Programme d’investissements publics (PIP)**), et entend contribuer à la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté. Il a été préparé sous la supervision générale du Coordonnateur national/Point focal NEPAD pour le Ministère de l’agriculture, de l’élevage et de la mer, chargé des ressources hydrauliques³, avec l’appui de d’un consultant national⁴. L’équipe a été appuyée par des experts du Centre d’investissement de la FAO,⁵ la Représentation de la FAO ayant, pour sa part, apporté un appui administratif déterminant.*

*Ce document a été préparé selon une approche participative qui a impliqué les principaux services de l’Etat concernés, les bailleurs de fonds, les organisations professionnelles agricoles, le secteur privé et la société civile. Un **Atelier national de validation** réunissant les principales parties prenantes s’est tenu à Djibouti, le 9 juin 2004⁶. Cet atelier a constitué une étape clé de la finalisation du PNIMT; en effet, il a donné lieu à la présentation d’une version provisoire du présent document, qui a été discuté et validé, et des idées de projets d’investissement bancables, qui ont été priorisées sur la base de critères préalablement agréés. Le présent document tient compte des suggestions et recommandations des réunions régionales et de l’atelier national. **Trois** des idées de projets ont donné lieu à l’élaboration de profils de projets d’investissement bancables qui sont présentés dans des documents spécifiques. Enfin, le PNIMT et les PPIB ont été revus par un groupe d’experts techniques de la FAO.⁷*

³ M. Moussa Mohammed.

⁴ M. Aboubaker Hassan Ali, agro-économiste.

⁵ M. Luc Dubreuil, spécialiste en gestion des ressources naturelles, TCIE.

⁶ Voir annexe 3.

⁷ Virtual Task Force.

I. INTRODUCTION

A. Généralités

I.1. Ancienne colonie française depuis 1862, la République de Djibouti a accédé à l’indépendance le 27 juin 1977.

I.2. Elle est située à l’entrée sud de la Mer Rouge, couvre une superficie de 23 000 km² avec 370 km de côtes maritimes et une population de l’ordre de 600 000 habitants, dont environ les deux tiers vivent dans la capitale, Djibouti. Le reste de la population vit principalement dans les villes secondaires. La population rurale est estimée à 15% du total. Le pays partage ses frontières avec l’Ethiopie, l’Erythrée et la Somalie. Au cours de la période 1993–99, le taux moyen de la croissance démographique naturelle a été estimé à 2,8% par an mais le taux de croissance réel est nettement supérieur (6%) en raison de la présence de réfugiés sur le territoire. Ces derniers proviennent pour l’essentiel des pays limitrophes. Le climat du pays est de type désertique et les températures sont élevées surtout entre mai et septembre où la moyenne des températures dépasse 40°C.

B. Economie

I.3. La République de Djibouti se trouve au carrefour de l’Afrique et de l’Asie, à l’entrée de la mer Rouge. Elle possède de ce fait une position stratégique qui présente des intérêts socioéconomiques et politiques important au niveau sous-régional, régional et international.

I.4. Cependant, la faiblesse des ressources naturelles de Djibouti et les rigueurs du climat sont une entrave au bon développement du secteur primaire. Le pays connaît une dépendance alimentaire chronique envers l’extérieur, aggravée par une forte croissance démographique (en hausse de 3 à 4% par an), à laquelle il faut ajouter un afflux massif de populations étrangères fuyant les conflits et la sécheresse dans les pays limitrophes.

I.5. Malgré un environnement économique difficile (concurrence croissante des autres ports de la région, forte pression démographique, taux de chômage très élevé, etc. ...), de récents accords internes, associés à la volonté du pays de procéder à une démocratisation de la vie publique, économique et politique, avec un programme de stabilisation à moyen terme et le rétablissement des équilibres macro-économiques, permettent de penser que les citoyens du pays pourront bientôt être les acteurs et les bénéficiaires du développement espéré.

I.6. On estime aujourd’hui pour Djibouti un *taux de croissance économique en termes réels à 3,1%, une inflation maintenue à 2,4% et la réduction du déficit de la balance des paiements ramené à 4,6% du PIB (il valait 27% du PIB en 1994)*. Cette croissance est tirée par le port dont le trafic de marchandises a enregistré une augmentation de 58% en août 2003 par rapport à la même période en 2002. On peut également mentionner les performances enregistrées par les secteurs du commerce et des télécommunications qui ont bénéficié de la forte demande de la consommation nationale, mais aussi de la présence d’importants contingents militaires. Au niveau de la sous-région et notamment de l’Ethiopie, principal partenaire commercial de Djibouti, on considère que les perspectives économiques sont favorables puisque les exportations et les importations de ce pays ont enregistré en 2003 une augmentation substantielle par rapport à 2002. Sur le plan de la fiscalité, le gouvernement est décidé à passer d’une fiscalité basée sur le commerce extérieur à une fiscalité basée sur les revenus, en introduisant progressivement la taxe sur la valeur ajoutée qui est amenée à remplacer l’actuelle taxe intérieure de consommation. S’agissant du plan des dépenses, la tendance est à la maîtrise des dépenses intérieures qui restent quasi identiques à celles de l’exercice précédent. Malgré cette quasi-

stagnation des dépenses, d’importants efforts continuent d’être déployés dans des secteurs clés comme l’Education, la Santé, la Justice, l’Agriculture et l’Eau qui verront leur dotation budgétaire augmenter au cours de l’exercice 2004. Avec l’énorme projet du Terminal à conteneurs et de zone franche de Doraleh, Djibouti deviendra un *hub* régional dont l’impact économique et social aura des répercussions non seulement nationales mais aussi régionales.

I.7. Toutefois, les objectifs pour la prochaine décennie pour le secteur primaire doivent prendre en compte les impératifs généraux socio-économiques du pays, à savoir:

- Le faible niveau de vie de la population qui place la République de Djibouti parmi les pays les moins avancés.
- Un conflit armé qui a secoué le pays, entre 1991 à 1994, et qui a affecté de plein fouet les infrastructures de base dans les secteurs ruraux.
- Un revenu moyen du foyer djiboutien, qui a subi une véritable contraction en baissant de 20% entre 1991 et 1995.

C. Secteur primaire et hydraulique

I.8. Le secteur agricole, formé par l’agriculture, l’élevage, la sylviculture et la pêche, a *contribué en 2003 pour 3,8% du PIB, contre 3% en 1994 et 2,6% en 1990.*

I.9. ***Part du Budget 2004 alloué au secteur primaire (+eau potable): 2,53% (2,21% en 2003)*** (soit 1,09 GFD dont 276 698 MFD personnels + 122 141MFD matériels + 694MFD investissements)⁸.

I.10. Le pays est fortement dépendant de l’extérieur pour son alimentation. Cependant, il est à noter qu’en matière de protéines animales (produits de l’élevage et de la pêche) le pays est moins dépendant et pourrait à moyen terme atteindre l’autosuffisance. La production agricole locale ne fournit qu’environ 10% des fruits et légumes consommés et il y a peu d’expérience agricole dans un pays qui reste de tradition pastorale.

I.11. ***Sous-secteur hydraulique.*** Le climat aride rend l’approvisionnement en eau particulièrement difficile. Celui-ci est assuré à plus de 95% par les eaux souterraines. Près de 14 millions de m³ d’eau sont exploités dans les villes dont 85% en ville de Djibouti. Le milieu rural nécessite autour de 6 à 7 millions de m³ et l’agriculture représenterait plus de 70% des besoins; bien qu’il s’agisse là de nappes d’eau renouvelables, on constate une surexploitation qui se caractérise par des prélèvements supérieurs aux taux estimés de recharge annuelle.

I.12. En zone rurale, l’alimentation en eau est largement insuffisante en quantité et en qualité (sel). Environ 58 stations de pompage rurales permettent d’exploiter quelques nappes profondes mais leur apport en eau reste incertain, faute de maintenance.

I.13. La plupart des villages ruraux ou campements pastoraux ainsi que les jardins d’oasis exploitent des puits creusés dans des oueds sur des nappes d’inféoflux situées à faible profondeur (de 0 à 20 m). Ces aquifères peu profonds sont très localisés et très vulnérables aux sécheresses qui occasionnent fréquemment l’assèchement des puits.

⁸ Source: Budget National 2004.

I.14. **Sous-secteur agricole.** La superficie agricole cultivable potentielle est estimée à 120 000 ha dont 10 500 ha facilement irrigables le long des oueds. L’agriculture se caractérise par un type oasien avec environ 1 000 hectares (9,5%) irrigués (1 530 exploitants – palmiers dattiers, maraîchage, arboriculture fruitière); 10% environ des besoins en fruits et légumes sont couverts par la production nationale. La faiblesse des rendements est due à la récente installation des jardins, ajoutée au manque d’expérience et de tradition agricole des ruraux, à la pauvreté des sols, à la salinité de l’eau, aux défauts d’aménagement des jardins (nivellement et réseaux d’irrigation mal conçus), à l’absence de brise-vent et d’ombrage et enfin à la non adaptation des techniques culturelles pratiquées. Le modèle oasien qui intégrait correctement l’élevage et les communautés pastorales les plus touchées par la désertification pourrait être une réponse à la crise du pastoralisme, et contribuer à la lutte contre l’exode rural ainsi qu’à la pauvreté en milieu rural.

Affectation des terres en République de Djibouti		
	Superficie (ha)	%
Superficie totale	2 320 000	
Eaux territoriales et lacs	520 800	
Superficie totale terrestre	1 799 200	100,0
Terres à vocation pastorale	1 698 740	94,4
Terres à vocation agricole	10 500	0,6
Terres marginales (terres halomorphes, dénudées et falaises)	89 960	5,0

I.15. **Sous-secteur élevage.** L’élevage reste l’activité prédominante du monde rural. Il est pratiqué sous deux formes: extensif (traditionnel) surtout sur les parcours collectifs du nord et du sud du pays (2 000 000 ha environ) et représente 90% du total. Il constitue un moyen de capitalisation pour les éleveurs. La vente du bétail se fait en fonction des besoins de liquidités et non pas en fonction du stade de croissance et de développement des animaux. Il n’y a pas d’exploitation rationnelle des troupeaux.

I.16. En revanche, l’autre forme d’élevage (sédentaire) pratiquée dans les oasis et près de Djibouti-ville est plus monétisée et une partie de la production est commercialisée dans les centres urbains.

I.17. Avec 1 million de têtes de petits ruminants, 40 000 têtes de bovins et 50 000 têtes de dromadaires (chiffres de 1978 vraisemblablement en-dessous de la réalité actuelle), Djibouti dispose d’un cheptel assez important rapporté à la population humaine (en moyenne 0,5 Unité Bétail Tropical par habitant). Bien que ne représentant officiellement qu’à peine plus de 3% du PIB, les activités du secteur élevage occupent près du tiers de la population active et une majorité de la population rurale pratique l’élevage transhumant ou sédentaire. C’est souvent même la principale activité permise par les conditions géo-climatiques. Avec les emplois induits par cette activité, on peut estimer que 30% de la population vit de l’élevage et de ses activités connexes (propriétaires de troupeaux, gardiens de troupeau, collecteurs et transporteurs de fourrages, opérateurs en hydraulique pastorale et irrigation, abatteurs, bouchers et distributeurs de produits animaux, courtiers et agents privés ou publics associés aux opérations commerciales du bétail et à l’importation des aliments pour bétail, etc.). L’aridité du climat favorise l’implantation et le développement d’un *élevage pastoral basé sur les petits ruminants et les dromadaires*.

I.18. **Sous-secteur pêches.** La côte djiboutienne longue de 372 km renferme des richesses halieutiques importantes et renouvelables mais fragiles (milieu corallien). Le secteur de la pêche comprend une flottille de 300 embarcations et cette activité emploie environ 1 000 personnes qui pratiquent une pêche artisanale, réalisée en majorité sur des embarcations de 7 à 10 mètres, motorisées, qui utilise des techniques de pêche non destructrices pour l’environnement (lignes à main,

filets maillant). La consommation de poisson est faible (environ 1,5 kg/habitant/an), alors que les potentialités du secteur de la pêche sont énormes. Toutes espèces confondues, le potentiel exploitable de poisson est estimé à 45 000 t avec 30 000 t pour les espèces pélagiques et 15 000 t pour les espèces démersales.

I.19. Ce secteur pourrait se hisser à un rang appréciable dans l’économie du pays et procurer des devises grâce à un stock de poisson à haute valeur ajoutée vers des marchés plus rémunérateurs.

I.20. Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, notamment, il pourrait contribuer à la création de nouvelles activités potentiellement génératrices de revenus, à la fois pour les pêcheurs eux-mêmes mais aussi pour tous les acteurs des filières de commercialisation et notamment les femmes, que ce soit sur le marché national ou à l’exportation. En outre, la pêche est potentiellement un secteur de sécurisation alimentaire. Si les différentes interventions des bailleurs ont permis jusque-là de jeter les bases d’un développement technique du secteur, il s’agit maintenant au regard des mutations qui s’opèrent de le consolider et de le promouvoir afin qu’il joue un rôle important dans l’économie du pays.

I.21. **Organisation institutionnelle du secteur primaire.** Le secteur primaire est placé sous la responsabilité du Ministère de l’agriculture de l’élevage et de la mer, chargé des ressources hydrauliques (MAEMRH)⁹ mais cinq types d’institutions sont concernés par ce secteur dans les domaines spécifiques, à savoir l’administration centrale, l’administration décentralisée, les établissements autonomes et le secteur associatif ainsi que les privés.

D. Cadre stratégique

I.22. Le développement durable du secteur primaire constituera durant la prochaine décennie une priorité nationale, prenant en considération les enseignements du passé, et s’appuyant sur une plus grande intégration des différentes activités sectorielles. En effet, en l’absence d’un Schéma directeur pour le secteur primaire, de nombreux projets étaient élaborés et réalisés jusqu’à peu sans cadre intégré. La stratégie retenue jusqu’à aujourd’hui est trop souvent sectorielle et les effets externes des projets montés sont soit mal entrevus au moment de la conception, soit mal développés au moment de la réalisation, ce qui ne permet pas de maximiser les résultats.

I.23. Heureusement, cette tendance de gestion « par projets » diminue et l’on raisonne de plus en plus en terme de stratégie globale aussi bien transversale que sectorielle.

⁹ Les ressources hydrauliques sont gérées de la façon suivante:

- le CERD (centre de recherches) a en charge les recherches hydrogéologiques et géophysiques;
- l’ONED (EPIC) a en charge la production et la distribution de l’eau dans les villes;
- la Direction de l’eau du MAEMRH a en charge la production et la distribution de l’eau dans les zones rurales.

II. OBJECTIFS ET STRATÉGIES DU GOUVERNEMENT

A. Grands axes de stratégies

II.1. Les trois points suivants constituent les *grands axes politiques* retenus par le gouvernement. Ces stratégies devraient permettre d’atteindre des objectifs chiffrés en 2015:

- **Objectif/Stratégie 1 – Réduire la pauvreté:**
 - par l’amélioration de la sécurité alimentaire (réduction du taux de malnutrition, création de nouveaux gisements d’emplois);
 - par la sécurisation de l’approvisionnement et l’accès plus facile et au moindre coût à l’eau potable tant en milieu urbain que rural;
 - par la sauvegarde et la gestion durable des ressources naturelles (eau, sol, végétation, mer).
- **Objectif/Stratégie 2 – Réduire le déficit de la balance des paiements:**
 - par la réduction de la dépendance alimentaire (accroissement substantiel du degré d’autosuffisance du pays en fruits et légumes, viandes et poissons);
 - par la génération de nouvelles sources de devises (réexportation du cheptel de la sous-région et exportation des ressources halieutiques).
- **Objectif/Stratégie 3 – Mettre en place des outils de décentralisation et d’aménagement du pays**
 - par la structuration et la responsabilisation des populations rurales autour d’objectifs mobilisateurs (promotion des mouvements associatifs et des organisations professionnelles);
 - par la création des activités et des projets permettant le maintien des populations rurales dans leur terroir d’origine.

II.2. **Objectifs chiffrés.** Les stratégies générales décrites précédemment devraient permettre d’atteindre les objectifs chiffrés suivants, annoncés pour 2015:

Secteur	2003–2004	Objectif 2015	Observations
Agriculture			
Bovins	50 000 têtes	60 000 têtes	Amélioration de la gestion et de la productivité des troupeaux
Surface cultivée (*)	1 000 ha	3 000 ha	Sous réserve de disponibilité de l’eau
Nombre d’exploitations	1 600	4 000	
Production (fruits et légumes)	5 000 t/an	15 000 t/an	Formation des agriculteurs (techniques d’économies d’eau) à prévoir
Apiculture	négligeable	5 t/an	Formation, introduction des techniques modernes et organisation des producteurs
Elevage			
Bovins	50 000 têtes	60 000 têtes	Amélioration de la gestion et de la productivité des troupeaux
Ovins	450 000 têtes	600 000 têtes	
Caprins	550 000 têtes	700 000 têtes	
Camelins	60 000 têtes	70 000 têtes	

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine
Djibouti: Programme national d’investissement à moyen terme (PNIMT)

Secteur	2003–2004	Objectif 2015	Observations
Pêche			
Captures annuelles	800	5000	Pêche artisanale exclusivement
Nombre d'embarcations	200	500	
Aquaculture	0	500 t/an	Actuellement inexistante mais prometteuse (crevettes et langoustes)
Eau			
Volume exploité pour la ville de Djibouti	13 millions de m ³ /an	25 millions de m ³ /an	Ressource nouvelle à trouver (Nappe de Sud-ouest ou dessalement de l'eau de mer) (**)
Volume exploité pour l'hydraulique rurale	4 millions de m ³ /an	10 millions de m ³ /an	Utilisation systématique de l'énergie solaire ou éolienne pour le pompage
Nombre de points d'eau ruraux	600	1 600	La priorité consiste à rendre durablement fonctionnels les 600 points d'eau ruraux actuels
(*) Essentiellement cultures maraîchères;			
(**) Etude technico-économique comparative en cours.			

II.3. Dans le but d’atteindre les objectifs ci-dessus, et partant des enseignements de la précédente décennie, le présent document trace l’orientation stratégique du secteur primaire pour la décennie 2003–2013. Celle-ci intègre, outre les thèmes développés dans la décennie précédente (réduction de la dépendance alimentaire, amélioration du niveau de vie rural), des axes nouveaux tels que la lutte contre la désertification, la promotion de la femme, la gestion durable des ressources naturelles (enjeux environnementaux, biodiversité), ainsi que la responsabilisation des acteurs locaux, dans le cadre d’une politique nationale de décentralisation.

II.4. Ces objectifs chiffrés passent par la réalisation de stratégies sectorielles spécifiques, illustrées ci-après.

B. Stratégie sectorielle pour l’agriculture

II.5. Bien que les surfaces agricoles soient faibles à Djibouti, les surfaces cultivées pourraient être multipliées par 4 ou 5 (accès à la terre). Il s’agit d’une activité de diversification économique pour d’anciens éleveurs, génératrices de revenus, en particulier pour les femmes. Par ailleurs, il s’agit d’une activité pouvant contribuer à la sécurité alimentaire des populations rurales.

II.6. *Le but est d’augmenter significativement la production*, pour cela, les efforts s’orienteront vers:

- l’augmentation des surfaces cultivées – création de nouveaux périmètres agricoles;
- l’amélioration de la productivité par:
 - la formation agricole;
 - l’introduction et la mise à disposition des agriculteurs de paquets technologiques adaptés (introduction d’espèces et variétés semencières productives et adaptées à l’écosystème);
 - l’amélioration des systèmes hydro-agricoles;
 - la diffusion de systèmes d’irrigation à faible coût, permettant d’économiser les ressources en eau et de réduire les charges de production.

II.7. On ne négligera pas également:

- le développement de filières de commercialisation sur les marchés locaux ou vers la capitale, et d’approvisionnement en intrants à des coûts raisonnables;
- l’introduction d’un système de micro-crédits;
- la mise en place d’un statut particulier pour les coopératives;
- le développement d’activités nouvelles telles que l’apiculture.

C. Stratégie sectorielle pour l’élevage

II.8. Elle vise:

- *la sécurisation des activités pastorales* afin de limiter l’exode rural, maintenir une activité économique dans les zones marginales, préserver l’environnement;
- **le développement des infrastructures d’hydraulique pastorale**, et le renforcement de la gestion participative de celles-ci en partenariat avec les communautés rurales;
- *le renforcement du rôle de Djibouti comme place commerciale régionale pour l’exportation du bétail de la sous-région* (parc aménagé, ressources en eau, contrôles sanitaires, harmonisation des procédures réglementaires de certification) afin de stimuler l’emploi dans le secteur et générer des ressources au bénéfice du développement économique du pays;
- *l’implication de l’activité d’élevage dans la gestion raisonnée des environnements les plus fragiles* à vocation en partie pastorale (forêt du Day, mangroves, lac Abbé), sans la préservation desquels le maintien d’une activité pastorale sera de plus en plus problématique dans ces lieux;
- *la protection de la santé des consommateurs* en renforçant les dispositifs de contrôle de la qualité des produits animaux au bénéfice de la santé publique;
- *la promotion d’un secteur marchand dans le domaine de l’élevage péri-urbain* (lait, petit élevage) incluant notamment la promotion d’un atelier artisanal de production d’aliment du bétail afin d’équilibrer les rations alimentaires des animaux destinés au marché (engraissement, marché laitier) dans des systèmes fortement contraints par la faiblesse des ressources fourragères.

D. Stratégie sectorielle pour la pêche

II.9. Les objectifs spécifiques fixés au secteur sont de contribuer à:

- l’amélioration de la croissance économique du pays;
- la réduction de la pauvreté tant en milieu urbain que rural;
- l’amélioration de la sécurité alimentaire par la satisfaction des besoins en protéines animales (à base de poisson).

II.10. La stratégie sectorielle poursuivie repose alors sur 4 axes complémentaires:

- **Le premier axe vise une gestion durable des ressources marines** à travers:
 - l’élaboration et la mise en œuvre d’un plan directeur de développement de la pêche;
 - la mise en place d’un système de co-gestion (communautés/administration) de la ressource et de préservation de l’environnement marin;
 - un renforcement des capacités de l’institution en charge du secteur.
- **Le deuxième axe vise l’amélioration des revenus des pêcheurs et la création d’emplois** notamment par:
 - le renforcement des capacités des organisations professionnelles impliquées dans le secteur;
 - la réhabilitation et le renforcement de l’outil de production;
 - l’innovation des équipements technologiques.
- **Le troisième axe vise la promotion du développement des exportations** à travers:
 - la mise aux normes internationales des infrastructures d’exportation du poisson;
 - la mise en place d’un laboratoire de contrôle sanitaire;
 - le renforcement des ressources humaines.
- **Le quatrième axe vise l’amélioration de la sécurité alimentaire** notamment par:
 - un appui aux femmes impliquées dans la commercialisation du poisson;
 - l’amélioration du réseau de distribution du poisson;
 - l’introduction des techniques de traitement et de conservation à faible coût;
 - la promotion de la consommation du poisson.

II.11. Les actions prévues au titre du **programme prioritaire 2003–2005** concernent:

- la réhabilitation de l’outil de production;
- l’augmentation de l’effort de pêche;
- la formation–vulgarisation pour renforcer les capacités techniques et de gestion des communautés de pêcheurs et des institutions;
- la gestion durable (système de co-gestion de la ressource).

II.12. Le programme d’investissement pour la **période 2006–2010** vise:

- la consolidation de l’outil de production;
- l’accès à de nouveaux sites pour augmenter l’effort de pêche;
- l’appui aux associations de pêcheurs et des femmes sera poursuivi et consolidé pour renforcer leur capacité d’organisation, de négociation dans la commercialisation de leurs

produits, ainsi que par un crédit qui sera accordé aux femmes pour le traitement et la distribution des produits de la pêche;

- le programme de formation–vulgarisation se poursuivra au fur et à mesure que de nouveaux pêcheurs arriveront sur le marché.

II.13. A tout ceci s’ajoutent des études d’impact environnemental afin de s’assurer à tout moment de la pérennité des actions.

II.14. **Résultats attendus (indicateurs):**

- Amélioration des rendements, des revenus, des stocks alimentaires, création d’emplois, rentrées de devises... qui toucheront aussi bien les communautés de pêcheurs que les populations rurales et urbaines.
- A terme, l’augmentation de la production attendue fera passer le taux de consommation de 1,5 à 3 kg/h/an. Le revenu/pêcheur/jour de sortie passerait de 800 à 2 000 FD. Le secteur pourra créer de 3 000 à 4 000 emplois environ directs et indirects dont les femmes et les jeunes seront les grands bénéficiaires.
- La réhabilitation du port de pêche et sa mise aux normes pourraient à terme engendrer une exportation moyenne de 2 000 t de poisson à forte valeur ajoutée, ce qui suppose une rentrée annuelle en devises pour le pays de près de 8 à 10 millions de dollars EU.
- A moyen et long terme, la pauvreté sera réduite de 50% dans les communautés de pêcheurs et le secteur pourra contribuer à la réduction d’au moins 30% de la pauvreté en milieu rural et urbain grâce à la diversité des produits qu’il mettra sur le marché et aux activités génératrices de revenus qui seront créées pour appuyer le développement du secteur et dont près de 60% de ces activités vont bénéficier particulièrement aux femmes et aux jeunes.

E. Stratégie sectorielle pour l’hydraulique¹⁰

II.15. Le gouvernement est bien conscient de la gravité de la situation de l’eau et a placé la politique de l’eau au premier plan de ses préoccupations. Cela s’est traduit par d’importantes réformes institutionnelles telles que la publication du *Code de l’Eau* (1996), la création d’une *Direction de l’eau* unifiée (2000) et d’un organe de coordination interministérielle, le *Comité national des ressources en eau*, soutenu par un secrétariat technique. Un *Schéma directeur national de l’eau (SDNE)* a été préparé et approuvé (2000) et un *Fond national de l’eau (FNE)* a été créé (2001).

II.16. Toutefois, la faiblesse du budget d’investissement de l’Etat, la précarité financière de l’ONED et le faible niveau de revenu d’une large partie de la population constitueront des contraintes sévères pour le financement et la gestion des infrastructures hydrauliques lourdes devenues nécessaires à l’approvisionnement en eau du pays. Une assistance financière extérieure importante sera indispensable pour maintenir en équilibre l’offre et la demande hydriques et assurer l’accès à l’eau des populations défavorisées.

¹⁰ Voir objectifs chiffrés du gouvernement (tableau de la p. 12).

- II.17. La stratégie développée reflète celle du SDNE. Elle repose sur quatre *axes*:
- ***promouvoir une gestion rationnelle des ressources en eau*** du pays, prenant en compte les impératifs de leur protection et la nécessité de satisfaire les besoins, actuels et futurs, des populations et de l’économie;
 - ***accroître la disponibilité de l’eau et sa qualité*** dans l’ensemble du pays et assurer son accessibilité pour les populations pauvres;
 - ***renforcer le cadre institutionnel*** de gestion de l’eau et améliorer les performances des administrations en charge du secteur;
 - ***impliquer les collectivités locales*** et les populations dans le choix des programmes et dans la gestion de l’eau.
- II.18. Les principales *priorités* de la stratégie sont:
- d’évaluer les ressources en eau du pays et de ***définir une stratégie globale*** pour leur gestion et de protection des différents aquifères;
 - de ***lever les contraintes institutionnelles*** au développement du secteur à travers l’assainissement de la situation financière de l’ONED, et la promotion de la participation du secteur privé dans le financement de l’eau;
 - de ***sensibiliser les populations*** sur les problèmes de l’eau (gaspillage, pollution) et les impliquer davantage dans la gestion des infrastructures.
- II.19. Plus spécifiquement pour l’***hydraulique rurale***, la problématique se pose à deux niveaux:
- l’eau pour les activités économiques (élevage et agriculture);
 - l’eau pour une meilleure qualité des conditions de vie.
- II.20. C’est la raison pour laquelle le premier axe vise à desserrer progressivement la contrainte de l’eau qui constitue pour le monde rural l’une des principales causes d’expansion de la pauvreté. La stratégie poursuivie vise à assurer une disponibilité en eau suffisante, à la fois pour l’alimentation des populations, pour l’approvisionnement du cheptel et pour le développement d’activités génératrices de revenus.
- II.21. Dans ce cadre, les principales *priorités* sont:
- de mener les ***études de reconnaissance***, d’évaluer les ressources en eau des différentes zones rurales et de ***définir une stratégie*** pour leur mise en valeur et leur protection;
 - d’inventorier les ***points d’eau ruraux*** et de mettre en œuvre un programme d’alimentation en eau potable des populations rurales à travers la ***réhabilitation des ouvrages dégradés*** (y compris les puits traditionnels), la construction de nouveaux points d’eau, et le développement de réseaux d’adduction et de distribution pour les gros villages;
 - de mettre en œuvre des ***plans régionaux de valorisation*** des différentes zones pastorales basés sur des programmes de construction de points d’eau adaptés, et d’aménagements de points d’eau temporaires (eau de surface) répartis de façon équilibrée;

- d'améliorer la conception technique des ouvrages (profondeur, protection contre les crues, protection contre la pollution des eaux) et de *promouvoir des moyens d'exhaure adaptés* (pompes manuelles, pompes solaires, énergie éolienne, ...);
- d'*associer les populations et les collectivités locales dans le choix des projets*, et de promouvoir une gestion participative des points d'eau ruraux qui assure la maintenance et la pérennité des investissements. Il s'agira en particulier de mettre en place une charte de l'eau qui précise les responsabilités des différents intervenants (services centraux et déconcentrés de l'Etat, Région, comités locaux de gestion...);
- de *développer les petits métiers de l'hydraulique* et de former les artisans locaux et les impliquer dans la maintenance des équipements.

F. Stratégie sectorielle pour d'autres thèmes du NEPAD/PDDAA

(i) Sécurité alimentaire

II.22. Cet axe vise à renforcer la sécurité alimentaire à travers:

- Le Programme spécial pour la sécurité alimentaire phase I:
 - intensification des cultures fourragères par irrigation pour l'alimentation des vaches laitières dans la périphérie des villes et aménagements fourragers des zones de montagne, sélection de variétés résistantes au sel;
 - diversification des activités d'élevage sur des créneaux rémunérateurs (poules pondeuses, lapins) et intégration agriculture/élevage dans les zones de culture jardinière;
 - agriculture oasienne dans le cadre d'une coopération Sud/Sud avec le Maroc.
- Le programme sur les risques de contamination de la chaîne alimentaire:
 - identification des risques de contamination dans les produits animaux (métaux lourds dans les produits de la pêche, pesticides dans les protéines carnés, résidus d'antibiotiques dans la viande et le lait) destinés à la consommation humaine;
 - développement des procédures de contrôle (laboratoire d'hygiène alimentaire).
- Le Projet de développement rural (PDR)
 - appui à la mise en place de petites unités intégrant l'agriculture-élevage dans la périphérie des bourgs et des villes de l'intérieur;
 - aménagement des infrastructures d'irrigation notamment le long des oueds, pour le développement de l'agriculture oasienne;
 - appui à l'organisation de fournitures d'intrants (aliments du bétail, engrais organique, médicaments vétérinaires, matériel de collecte du lait, outillage) pour l'élevage, l'agriculture et la pêche;
 - appui à la promotion d'organisation de producteurs;
 - appui à la commercialisation des produits du secteur primaire.

(ii) Diversification des activités rurales

II.23. Cet axe vise à diversifier les sources de revenus pour des populations rurales à travers l’appui à l’émergence de nouvelles activités économiques dans l’environnement des pauvres: artisanat, activités du secteur informel, écotourisme. Il repose sur la promotion de la micro-finance rurale de proximité et sur l’appui à la formation professionnelle notamment dans les petits métiers liés au développement rural. Cet axe cible de façon spécifique les femmes et les jeunes.

(iii) Développement des infrastructures rurales

II.24. Cet axe concerne la mise en œuvre d’un programme prioritaire de constructions d’infrastructures rurales (désenclavement des zones de pâturage et des grands centres de population, construction de postes de santé, de salles de classes, de retenues d’eau...) destinés à améliorer le cadre de vie des populations rurales, à soutenir les activités de production et à générer des emplois notamment en période de soudure. Ce programme qui associera étroitement les populations reposera sur des approches à haute intensité de main d’œuvre. Le programme ciblera de façon prioritaire les zones touchées par la guerre ainsi que les régions qui font face à des calamités naturelles.

(iv) Gestion des ressources naturelles

II.25. Dans les zones rurales, les populations vivent directement des ressources de leur environnement. La dégradation de celui-ci, notamment par les actions anthropiques, constitue l’un des facteurs de la pauvreté des populations.

II.26. La stratégie du pays en matière environnementale est de:

- promouvoir la conservation de la diversité biologique par le biais de la création d’aires protégées;
- réhabiliter les écosystèmes dégradés;
- mettre en œuvre des programmes de sensibilisation des communautés locales sur les bonnes pratiques en matière de conservation des ressources naturelles et l’appui à la mise en œuvre du PANE. L’acquisition et l’acceptation de ces bonnes pratiques passent par la proposition d’options de développement alternatives (écotourisme, artisanat, pêche, etc.).

II.27. Dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté, cette politique doit être renforcée en milieu rural, en vue de réduire l’exode rural et garantir le maintien des populations dans leur terroir.

II.28. Il est à noter que le pays possède un Plan d’action national pour la protection de l’environnement, ainsi qu’un Programme d’action national de lutte contre la désertification. Une attention particulière sera accordée à la lutte contre la désertification à travers la mise en œuvre des actions prévues par le PAN (protection de la forêt du Day et de son patrimoine unique de biodiversité, etc.).

II.29. Par ailleurs, *l’amélioration de l’accès à l’eau peut entraîner une dégradation de l’environnement* tel que le surpâturage autour des points. L’accès à l’eau appelle également à la satisfaction des besoins d’assainissement pour traiter les eaux usées issues des toilettes. Il faudra par conséquent veiller à l’association des politiques de développement de l’hydraulique rurale avec la préservation de l’environnement.

(v) **Renforcement des capacités institutionnelles**

II.30. L’ampleur des défis auxquels fait face le monde rural rend aujourd’hui impérative la mise en place de mesures institutionnelles et d’organisation, en particulier pour le MAEMRH.

II.31. Dans ce cadre, les actions prioritaires concerneront:

- la mise en place de sous-directions régionales du développement rural dans le cadre de la prochaine *loi de décentralisation*;
- la réorganisation des services centraux de statistiques agricoles;
- la création d’un Centre de Formation Agricole et Pastorale à vocation nationale (formation professionnelle, formation continue);
- l’appui à la mise en place d’un centre de documentation en élevage et agriculture;
- la réhabilitation des locaux de l’administration concernée (MAEMRH);
- le renforcement des compétences des cadres techniques du MAEMRH.

(vi) **Axes transversaux**

II.32. Outre ces stratégies sectorielles, la stratégie commune que l’on retiendra s’oriente selon les axes suivants:

- le développement des infrastructures rurales (hydro-agricoles, élevage et pêche);
- l’exploitation rationnelle des ressources naturelles et la protection de l’environnement et de la diversité (protection et gestion de l’eau, restauration et sauvegarde des parcours en élevage extensif, reboisement et protection des mangroves et des récifs coralliens);
- un appui renforcé de l’Etat en matière de recherche, de formation, de vulgarisation, ainsi que l’association et la participation des populations ainsi que du secteur privé aux actions de développement;
- la promotion de la participation de la femme djiboutienne aux actions de développement du secteur primaire;
- la promotion de la diffusion des informations techniques par le biais de la radio rurale;
- la mise en place d’un crédit rural.

III. STRATÉGIES DES PRINCIPAUX BAILLEURS DE FONDS

III.1. **Banque mondiale.** Financement du secteur de l’hydraulique à hauteur de 2 millions de \$EU (nappe de Djibouti). Aucun autre domaine lié au secteur primaire ne sera financé dans le cadre du DSRP (réf. Atelier organisé par la Banque mondiale en février 2004). La BM entend par là répondre en urgence aux appels de Djibouti vis-à-vis de la situation alarmante du secteur de l’eau.

III.2. Le reste de son action dans le cadre du DSRP s'oriente vers l'éducation et surtout l'énergie. On peut tout de même attendre des retombées positives (indirectes) de cette intervention (dans l'énergie) au niveau du secteur primaire, par l'abaissement de certains coûts de production.

III.3. **Banque islamique de développement.** La BID appuie le Programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA), dont l'objectif général est l'amélioration de la production des ressources alimentaires sur une base durable d'un point de vue écologique et économique pour assurer la sécurité alimentaire. Les objectifs immédiats de la 1^{ère} phase du PSSA (3 ans, 4 millions de \$EU), sont de démontrer le potentiel de développement agricole lié à la maîtrise des ressources en eau, les possibles gains de productivité et de diversification des productions végétales et animales, le potentiel de développement de la pêche artisanale ainsi que les obstacles socio-économiques à la production et à la commercialisation des productions. Les résultats seront utilisés pour la préparation d'une phase ultérieure d'expansion qui établira des programmes sectoriels nationaux pour les productions alimentaires et des plans d'investissement assurant la sécurité alimentaire en mettant au point des systèmes de production économiquement viables.

III.4. Le PSSA se décompose en trois parties:

- Maîtrise de l'eau: maîtrise et développement des techniques d'irrigation et de conservation des eaux.
- Intensification de la production végétale qui vise au développement des systèmes oasiens adaptés aux conditions environnementales et humaines mais toujours sur la base d'une association végétale intégrant une composante élevage.
- Diversification: diversifier les activités des secteurs de l'élevage et de pêche.

III.5. **Union européenne.** Un nouvel accord de partenariat entre l'UE et les pays ACP a été signé à Cotonou, Bénin, le 23 juin 2000. Cet accord prévoit la préparation d'un Document de stratégie de coopération (DSC) qui fournira le cadre pour l'assistance de la CE en faveur de Djibouti sous le 9^e FED.

III.6. *La stratégie de la coopération communautaire s'appuie sur le cadre général fourni par le processus du DSRP.* Elle vise à soutenir le pays dans la mise en œuvre de ses réformes économiques, structurelles et sectorielles liées à la réduction de la pauvreté. Elle participera aussi à l'initiative de mise en œuvre de l'accord de paix. Globalement, la stratégie répond aux objectifs généraux de coopération de la CE. Elle découle de l'analyse de la situation du pays, de ses perspectives et défis et reflète les leçons tirées de l'expérience de la CE à Djibouti.

III.7. Les appuis à apporter sont basés sur une allocation indicative de 29 millions €(enveloppe A) plus un montant de 5,8 millions €(enveloppe B) pour des appuis supplémentaires à mobiliser en cas de chocs exogènes. Ces allocations ne constituent pas des droits et peuvent être révisées par la Communauté, à la suite de la réalisation des revues à mi-parcours et en fin de parcours, conformément à l'Article 5.7 de l'Annexe IV de l'Accord de Partenariat ACP-UE.

III.8. Le DSC identifie deux domaines de concentration « *l'eau et l'assainissement* » et « *l'appui macro-économique* » et un domaine hors concentration « *l'appui à la mise en œuvre de l'accord de paix et la décentralisation* ». Ces ressources pourront être complétées par la mobilisation des aides sur les lignes budgétaires, les ressources d'ECHO, les interventions de la BEI et les aides à l'intégration régionale.

III.9. **Coopération française.** La Coopération française (Service de coopération et d'action culturelle, SCAC) soutient actuellement une importante étude menée par le CERD sur la nappe de Djibouti. Elle souhaite poursuivre la mise en œuvre de crédits décentralisés d'intervention avec notamment les conseils régionaux et sur des projets à vocation sociale, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Le SCAC envisage de lancer en 2005 un projet « Fonds de Solidarité Prioritaire » dans le domaine de la gestion des points d'eau ruraux. Des actions en matière de formation sont également envisagées à travers un projet de soutien à la Chambre de Commerce, un projet d'appui aux associations, un soutien à l'Education supérieure (Pôle universitaire), ainsi qu'un important programme de bourses.

III.10. L'Agence française de développement (AFD) voit son soutien dans le secteur de l'hydraulique urbaine bloqué par un défaut de remboursement d'un prêt par l'ONED, alors que son souhait est d'investir significativement dans le secteur.

III.11. Enfin, la France finance des projets régionaux (ressources en eau de la vallée du Rift, Elevage en Afrique de l'Est, sauvetage de la forêt du Day) et souhaite soutenir activement les actions définies dans le cadre du NEPAD.

III.12. **USAID.** Dans le secteur primaire, la contribution majeure annoncée par l'agence américaine semble être la construction du futur Parc Régional de Ré-exportation du Bétail (à l'est de Damerjog). Ce parc, d'une capacité de 200 000 têtes de bétail sur 150 ha devrait permettre, outre l'effet de synergie par rapport aux autres secteurs, de créer des emplois, renforcer les capacités sanitaires du pays ainsi que son savoir-faire vétérinaire, mais également de procurer des devises issues de ce commerce avec la péninsule arabique.

III.13. **FIDA.** Le Fond international pour le développement agricole a approuvé un prêt de 3,6 millions de \$EU pour la mise en œuvre du projet de micro-entreprises et micro-finance en zone rurale. Le projet permettra l'accès au crédit et à l'épargne pour les acteurs du développement rural (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, ...).

III.14. **Fonds saoudien de développement.** Un projet de 750 MFD permettra la réalisation et l'équipement de 23 forages en zone rurale.

III.15. **Banque africaine de développement.** La BAD a accordé un prêt de 2 millions de \$EU pour la réalisation d'un laboratoire d'hygiène alimentaire et la mise aux normes internationales.

IV. PROJETS EN PRÉPARATION

A. Programme d'investissements publics

IV.1. Le programme d'investissements publics s'inscrit dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté pour la période 2004–2006. Les projets évalués traduisent les actions à entreprendre pour atteindre les objectifs poursuivis dans les stratégies sectorielles de développement.¹¹

¹¹ Source de ces stratégies adoptées: Document stratégique de réduction de la pauvreté et Programme d'investissements publics.

IV.2. L’Etat est amené à réaliser d’importants investissements pour réaliser les deux objectifs de développement prioritaires et complémentaires énoncés dans la loi d’orientation économique et sociale 2001–2010 c’est-à-dire:

- amorcer une croissance économique élevée et durable;
- combattre et réduire sensiblement la pauvreté.

IV.3. Parmi ces investissements, l’Etat accorde la principale priorité au secteur de l’énergie qui constitue un facteur contraignant à toute initiative privée et un énorme fardeau pour le maigre budget des ménages. Ainsi, la recherche de nouvelles sources d’énergie alternatives est plus que jamais nécessaire pour réduire les coûts de facteurs de production et la pauvreté.

IV.4. La programmation (adoptée) des investissements publics (financement acquis et à rechercher) pour la période 2004–2006 dans le secteur primaire au sens large (y compris eau potable, routes...) se décompose comme suit:

Programme des investissements publics – Financements acquis, 2004–2006 (en millions de FD)						
Secteurs	Bailleur	Fin.	Coût	Prév. 2004	Prév. 2005	Prév. 2006
Agriculture – élevage – pêche						
Programme de sécurité alimentaire	BID	Prêt	267	59	100	67
Programme de sécurité alimentaire	BID	Don	79	35	20	0
Développement de la pêche	BAD	Don	109	47	30	0
Port de pêche (labo hygiène)	BAD	Prêt	360	59	100	110
Développement micro-finance rurale	FIDA	Prêt	665	59	100	250
Amélioration des capacités d’exportation du bétail	USAID	Don	712	59	100	250
Système d’alerte rapide de famine (FEWS)	USAID	Don	178	30	50	78
Sous-total			2 370	348	500	755
Eau						
Programme eau	Japon	Don	1 100	118	200	200
Construction de 23 forages	FSD	Prêt	750	118	150	200
Sous-total			1 850	236	350	400
Routes						
Route Djibouti–Galafi	IDA	Prêt	2 665	237	350	0
Appui à la gestion de l’économie						
Réhabilitation des zones (rurales) affectées	FED	Don	400	100	130	130

Programme des investissements publics: Financements à rechercher (en milliers de FD)		
Intitulé	Objectifs du projet	Coût d’investissement
Agriculture		
Projet de développement rural intégré	Assurer la sécurité alimentaire de la population	531 000
Projet d’aménagement intégré du bassin versant de l’Oued Ambouli	Valorisation des ressources en eau	3 840 900
Projet de réhabilitation du centre de formation agro-pastoral du PK20 et vulgarisation agricole	Développement du savoir-faire agricole	159 300
Sous-total		4 531 200

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine

Djibouti: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)

Programme des investissements publics: Financements à rechercher (en milliers de FD)		
Intitulé	Objectifs du projet	Coût d'investissement
Elevage		
Projet de sécurisation de l'élevage pastoral	Développement de l'élevage	159 300
Promotion de l'élevage périurbain (petit élevage, petites unités laitières...)	Développement de l'élevage	53 100
Sous-total		212 400
Pêche		
Amélioration du revenu des pêcheurs	Renforcement des capacités d'organisation	53 100
	Réhabiliter l'outil de production	88 500
	Accroître les moyens de production	354 000
	Formation et vulgarisation	35 400
Sous-total		531 000
Hydraulique urbaine		
Recherche de nouvelles ressources en eau	Améliorer l'approvisionnement en eau des villes de l'Intérieur	958 101
Hydraulique rurale		
Amélioration de la connaissance de la ressource (quantité, qualité, répartition)	Gestion durable de la ressource:	205 320
	<i>Mise en place d'un réseau d'observation hydrologique</i>	70 800
	<i>Quantification des ressources disponibles</i>	26 550
	<i>Inventaire et cartographie des points d'eau</i>	88 500
	<i>Mise en place d'outils d'aide à la décision</i>	8 850
	<i>Valorisation des informations sur l'eau</i>	10 620
Approvisionnement en eau dans les 4 localités des districts	Couverture nationale points d'eau ruraux et préservation de la quantité	159 300
Réhabilitation de points d'eau et de réseaux d'adduction	Remise en état des infrastructures hydrauliques dans 10 villages	63 720
Construction de puits et de stations de pompage	Couverture nationale points d'eau ruraux et préservation de la quantité	440 730
	<i>10 stations de pompage</i>	177 000
	<i>137 puits à réhabiliter</i>	54 870
	<i>70 puits à construire</i>	83 190
	<i>Etude de base</i>	88 500
	<i>Encadrement des projets et formation</i>	37 170
Construction de retenues et de citernes enterrées	Couverture nationale points d'eau ruraux: mobilisation des eaux de surface	53 100
Maintenance: Réhabilitation de l'atelier de forage et du parc de matériel	Amélioration accès des pauvres à l'eau: pérennité des infrastructures hydrauliques rurales	79 650
Unité de dessalement de l'eau de mer	Accroître l'approvisionnement en eau	3 540 000
Sous-total		4 541 820
Environnement		
Développement local: schémas directeurs	Schémas directeurs d'aménagement régionaux	38 940
Développement local: valorisation des déchets et lutte contre pollution marine	Améliorer la gestion des déchets dans un environnement urbain:	79 650
	<i>Education des populations</i>	19 470
	<i>Développement des filières de récupération</i>	38 940
	<i>Etude de la pollution de la mer</i>	21 240
Environnement rural: protection biodiversité et tourisme	Réhabilitation des écosystèmes dégradés	138 237
Sous-total		256 827

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
Djibouti: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)

Programme des investissements publics: Financements à rechercher (en milliers de FD)		
Intitulé	Objectifs du projet	Coût d'investissement
Infrastructures routières		
Réhabilitation de la RN 14 Tadjourah–Obock (62km)	Améliorer la desserte des zones rurales, désenclaver le nord, freiner l'exode et accroître le revenu des populations rurales	4 425 000
Aménagement de la RN 18 Djibouti–Hol hol–Dassbiyo–Ali Sabieh (75 km)	Assurer les liaisons routières permanentes avec l'Ethiopie, améliorer les dessertes rurales, contribuer au développement des régions de l'Intérieur	3 009 000
Sous-total		7 434 000
Energie électrique		
Alimentation de PK12 et Damerjog	Electrification des zones défavorisées	708 000
Interconnexion avec l'Ethiopie	Réduire les coûts d'électricité	3 610 800
Energie Eolienne d'Assal	Promouvoir des sources d'énergie alternatives	17 726 550
Energie Géothermique	Promouvoir des sources d'énergie alternatives	1 681 500
Interconnexion Assal–Djibouti	Promouvoir des sources d'énergie alternatives	3 504 600
Gestion des déchets d'ordures ménagères	Traitement des déchets et création de nouvelles sources d'énergie (biomasse)	17 700 000
Sous-total		44 931 450
Total à rechercher (en milliers de FD) (*)		63 396 798

(*) Le Ministère de l'économie nationale estime que 50% des financements à rechercher devraient se matérialiser entre 2004 et 2006.

B. Projets en cours et en préparation de chaque bailleur

IV.5. Classés dans le tableau ci-dessous par ordre de financement décroissant (✓ indique la conformité au pilier, cf. piliers du PDDAA dans le Préambule):

Titre du projet	Secteur	Financement	Début	Coût (m\$EU)	Coût (MFD)	Piliers du PDDAA				
						1	2	3	4	5
Réalisation et solarisation de 23 forages en zone rurale	Hydraulique	Fonds saoudien de développement	2004–2005	4,24	750	✓			✓	
Programme Spécial de Sécurité Alimentaire – Phase 1: Maîtrise de l'eau	Hydraulique	BID	2004–2008	4,095 3 compos.	724,8	✓				
Programme Spécial de Sécurité Alimentaire – Phase 1: Intensification de la production végétale	Agriculture	BID	2004–2008	4,095 3 compos.	724,8			✓	✓	
Programme Panafricain de contrôle des épizooties	Elevage	UE	2001	0,1			✓		✓	✓
Implantation d'un parc régional d'exportation du bétail	Elevage	USAID	2004	2	354		✓		✓	✓
Etude du potentiel de la nappe de Djibouti	Hydraulique	Banque mondiale	2005	2	354	✓				
Réhabilitation du Port de pêche	Pêches	BAD	2003–2004	2	354		✓			✓
Projet de Développement Intégré de la Pêche	Pêches	BAD	2004–2006	2	354			✓	✓	✓
Programme National de Lutte contre la Désertification	Ressources Naturelles			1,826	323,2	✓	✓		✓	✓
Programme National de Développement de la Pêche	Pêches	BAD	2003–2004	0,69	122,13		✓	✓	✓	✓

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine

Djibouti: Programme national d’investissement à moyen terme (PNIMT)

Titre du projet	Secteur	Financement	Début	Coût (m\$EU)	Coût (MFD)	Piliers du PDDAA				
						1	2	3	4	5
Amélioration du traitement, du conditionnement et des circuits de commercialisation des produits de la pêche – PCT/DJI/2903	Pêches	FAO	Démarrage en cours	0,269	47,61		√			
Cadre Juridique de la Gestion Durable des Ressources Naturelles – PCT/DJI/2901	Institutionnel	FAO	En cours de finalisation	0,218	38,59	√				
Projet de développement de la pêche artisanale à Obock et Tadjourah	Pêches	Coopération française	2004	0,186	32,92			√		√
Programme Spécial de Sécurité Alimentaire – Phase 1: Diversification	Elevage/ pêches	BID	2004–2008	0,18	31,86		√	√	√	√
Appui à la préparation du Programme National d’Investissement à Moyen Terme et à la formulation de projets bancables pour la mise en œuvre du programme agricole du NEPAD – PCT/DJI/2904	Institutionnel	FAO	En cours	0,120	21,24	√	√	√	√	
Etude du potentiel de la nappe de Djibouti	Hydraulique	Coopération française	2004	0,085	15	√				
Projet de réhabilitation de l’atelier de maintenance de la pêcherie de Boulas	Pêches	ONUDI	2004	0,0628	11,12		√			√
Etude technico-économique comparative entre le dessalement d’eau de mer et l’adduction d’eau du Hanlé	Hydraulique	FADES	2005	0,02	3,54	√				
Appui à la formation des cadres du MAEMRH lié à la restructuration et la décentralisation de ses services– PCT/DJI/2902	Institutionnel	FAO	En cours de finalisation	0,0145	2,57		√		√	

C. Conclusion

IV.6. La ligne directrice qui apparaît chez la plupart des bailleurs est celle définie par le **DSRP**.

IV.7. La mise en œuvre de ce document n’en est qu’à son tout début et malgré l’ampleur des financements en cours et en préparation, on est loin de couvrir les besoins exprimés dans ce document. Les actions sont encore trop éparpillées et le manque de structure de coordination (à l’image de celle qui gèrera le DSRP) se faire sentir.

V. CONTRAINTES ET OPPORTUNITÉS

A. Niveau macroéconomique

V.1. Jusqu’à aujourd’hui, *l’agriculture qui ne contribuait qu’à 3% du PIB, ne recevait qu’une contribution correspondant à 2% environ du budget national*. C’est dire à quel point ce secteur n’était pas considéré comme prioritaire. La tendance se renverse avec l’apparition d’une volonté gouvernementale de développer le secteur pour atteindre les objectifs précités (réduire la pauvreté, le déficit de la balance des paiements et mettre en place une décentralisation et un aménagement du pays), objectifs qui ont été chiffrés.

V.2. Ainsi, les hypothèses du cadrage macro-économique du DSRP prévoient une croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) réel projetée au taux de 4,6% sur la période 2004–2006 avec 4,1% en 2004, 4,6% en 2005 et 5,2% en 2006. Ces taux reflètent les investissements réalisés dans les différents secteurs ainsi que les effets d’entraînement escomptés dans le reste de l’activité économique.

V.3. Le secteur (agriculture/élevage/pêche) croît au taux observé dans le passé jusqu’en 2003. A partir de 2004, le relèvement du taux reflète l’impact des projets en cours et notamment le PSSA (Programme de sécurité alimentaire) et le PACE qui visent à améliorer les rendements agricoles et la sécurité sanitaire. Il faut également noter le Programme pêche d’encouragement à l’exportation et le Programme de santé animale avec la création du centre d’exportation du bétail.

V.4. *Le taux de croissance est projeté à 4,5% en 2004 et s’améliore progressivement pour atteindre 5,5% en 2005 et en 2006.*

V.5. Le solde budgétaire affiche un déficit moyen de 4,8% du PIB sur la période 2004–2006. Ce niveau de déficit élevé s’explique par l’importance des dépenses d’investissements (acquis et à rechercher) prévues dans le cadre du DSRP.

V.6. Le DSRP est un premier pas (actions à court terme 2004–2006) vers un engagement à changer les choses, mais les moyens manquent déjà. Une politique de partenariat est indispensable pour permettre les investissements massifs nécessaires à la mise sur pieds d’un secteur primaire productif et donc générateur de revenus, aussi bien au niveau individuel qu’au niveau de la balance des paiements. Les ressources ainsi dégagées et réinvesties dans le secteur, permettront alors un effet de levier.

V.7. Mais il est capital de noter à ce stade que le suivi des moyens de production mis à disposition, au sens large (maintenance, sensibilisation, formation technique et administrative, incitations, fonds de roulement et budgets de fonctionnement...) est au moins aussi important, sinon plus, que les investissements eux-mêmes permettant leur réalisation. Ceci, bien sûr, dans le but de pérenniser les outils de production et de donner un sens à une politique à moyen terme.

V.8. *Opportunités:*

- le DSRP qui marque le début d’une réelle volonté du gouvernement de s’impliquer dans le développement rural;
- le Programme d’investissements publics (2004–2006) qui matérialise cette volonté;
- un premier geste significatif avec la création par le gouvernement en 2004 du Fonds de développement économique de Djibouti (FDED). Ce fonds permettra de pallier la contrainte d’accès au crédit qui constituait jusqu’à ce jour un obstacle à l’initiative privée.

Il accordera des crédits et conseils aux PME, mais également financera des projets dans des secteurs prometteurs tels que la pêche, l’agriculture et les industries de transformation.

B. Ressources naturelles et environnement

V.9. Principales contraintes en hydraulique:

- les nappes actuellement connues sont probablement surexploitées autour des agglomérations importantes (Djibouti et Ali–Sabieh); le potentiel est insuffisamment connu en milieu rural, les efforts de recherche et d’exploitation rationnels de nouveaux potentiels hydrogéologiques en milieu rural sera ainsi la priorité pour permettre le développement de l’agriculture;
- les nappes sont vulnérables aux pollutions de tous genres: trafic routier d’hydrocarbures, assainissement défaillant au voisinage des agglomérations;
- le nombre de points d’eau en milieu rural est très insuffisant. Actuellement, c’est l’eau potable qui n’est pas toujours assurée, les besoins agricoles sont donc loin derrière;
- en milieu rural, outre le petit nombre de points d’eau, le manque de capacité de maintenance de ces points d’eau est un facteur au moins aussi important, d’où l’importance de la formation technique des intervenants et la responsabilisation (en les dotant des moyens adéquats) des acteurs locaux (décentralisation);
- le Code de l’eau n’est pas respecté et l’un de ses axes (la Police de l’eau) n’est pas mis en place.

V.10. Principales contraintes en matière d’environnement:

- la notion d’environnement est encore assez récente à Djibouti (pas de culture du respect de l’environnement);
- des actions regrettables entreprises par le passé (ex. introduction du *Prosopis* qui a envahi les plaines côtières);
- coupe des arbres et arbustes pour faire du feu ou alimenter le bétail en milieu rural;
- Réglementations non respectées (décharges à ciel ouvert, extractions sauvage de remblai dans les lits d’oueds).

V.11. Opportunités:

- le cadre institutionnel pour l’eau est déjà installé: Code de l’eau, Direction de l’eau, Comité national des ressources en eau, secrétariat technique, Schéma directeur national de l’eau, Fond national de l’eau;
- les bailleurs sont assez sensibles aux problèmes liés à l’approvisionnement en eau des populations mais également (certains) à des fins agricoles, ainsi qu’aux problèmes liés à l’environnement;
- prise de conscience nationale concernant l’environnement (campagne de ramassage des sachets plastiques, projet reboisement de la forêt de Day...);

- l’innovation par le développement de techniques de pompage à l’énergie solaire ou éolienne (le Fonds saoudien va débiter un projet en ce sens) ce qui permettra de s’affranchir de tous les consommables (huile, gasoil, filtres, ...) des moyens de production électrique actuels ainsi que d’une partie de la maintenance.

C. Production agricole

V.12. Principales contraintes du secteur:

- la faible compétitivité des agriculteurs due au manque de savoir-faire (faute de tradition agricole ancienne);
- la disponibilité insuffisante de la ressource en eau;
- la qualité agronomique des sols (salinité et teneur en matière organique);
- la faible organisation des coopératives pour l’approvisionnement en intrants et la commercialisation des produits agricoles;
- les dégâts occasionnés par les crues des oueds ou la remontée des fronts salés.

V.13. Opportunités:

- possibilité de développement d’une agriculture oasienne associant l’agriculture à l’élevage avec la promotion à grande échelle de la culture du palmier dattier;
- possibilité d’extension de la superficie cultivée;
- possibilité d’amélioration du rendement par l’utilisation de techniques culturales appropriées ainsi que d’intrants agricoles performants.

D. Production animale

V.14. Contraintes:

- le différentiel de niveau de vie avec les pays voisins (Ethiopie, Erythrée, Somalie) rend difficilement compétitif le cheptel djiboutien, les coûts de production y étant particulièrement élevés;
- le réseau d’accès aux médicaments vétérinaires et à des compétences vétérinaires locales est très faible;
- les surfaces fourragères actuellement disponibles pour une intensification de l’élevage particulièrement en milieu périurbain, sont nettement insuffisantes;
- les potentialités pastorales des zones de parcours sont sous-valorisées par les insuffisances du réseau d’hydraulique pastorale en dépit des réels efforts réalisés dans le passé;
- la faible structuration des groupements des éleveurs pour la commercialisation des produits de l’élevage;
- l’insuffisance des infrastructures de l’hydraulique pastorale;

- les faibles moyens mis à la disposition des agents d’encadrement et des services vétérinaires qui ne peuvent assurer qu’une faible couverture sanitaire.

V.15. **Opportunités:**

- la présence du port permet d’avoir accès à des intrants (notamment céréales) à des coûts plus faibles que les pays voisins enclavés;
- la forte urbanisation (près de 3/4 de la population) implique une forte demande en protéines animales de la part d’une population en moyenne plus aisée que dans les zones rurales;
- les matières premières pour l’alimentation du bétail sont disponibles à un prix attractif sur le marché éthiopien voisin;
- les infrastructures portuaires dans un pays politiquement stabilisé entouré de zones de conflits récurrents, donnent un avantage comparatif aux activités d’exportation du bétail de la Corne de l’Afrique principalement vers les pays de la péninsule arabique et l’Egypte, fort importateur d’animaux sur pied (moutons, bovins, dromadaires);
- on attend beaucoup du futur centre d’exportation du bétail qui devrait impulser une dynamique au secteur (formation de vétérinaires, vulgarisation des contrôles sanitaires et des bonnes pratiques, débouché économique pour les éleveurs nationaux, etc.).

E. Pêches

V.16. **Contraintes** (empêchant notamment l’intégration du secteur de la pêche dans l’économie nationale):

- faiblesse du marché local;
- le faible niveau d’exportation dû à la mauvaise organisation de la filière;
- l’insuffisance de l’Autorité compétente en matière de mise en œuvre des normes alimentaires requises pour l’exportation du poisson;
- l’insuffisance du nombre de pêcheurs professionnels;
- le sous-équipement des pêcheurs;
- une mauvaise organisation des pêcheurs.

V.17. **Opportunités:** Avec le port de pêche, des possibilités de croissance rapide du secteur sont possible, cela devra générer des emplois à court et moyen terme. Il est important de noter que suite à la loi relative au code des pêches promulgué en septembre 2002, seule la pêche artisanale est autorisée, à l’exception de tout chalutage ou pêche industrielle.

F. Niveau institutionnel

V.18. **Facteurs limitants:**

- l’absence cruelle de moyens de fonctionnement des services;

- une capacité insuffisante des structures en matière de planification, d’études et de suivi des programmes de développement;
- une insuffisance de cadres qualifiés pour l’exécution de certains projets de terrain;
- un alourdissement des services techniques centralisés et qui ont la responsabilité de la gestion administrative et financière;
- une mauvaise répartition des tâches entre les différents services;
- une vulgarisation au stade embryonnaire.

V.19. **Opportunités:**

- il existe une politique de décentralisation à Djibouti qui ne demande qu’à être renforcée;
- les Conseils régionaux peuvent voir leur rôle et leurs moyens se renforcer.

G. Conclusion

V.20. La contrainte principale au développement du secteur primaire qui se dégage est le manque de ressources en eau. Le manque de formation et de ressources financières pour investir et/ou développer semble suivre d’assez près. On gagnera donc beaucoup à concentrer les efforts sur ces trois éléments qui constituent aujourd’hui un frein au développement du secteur primaire à Djibouti.

VI. LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME D’INVESTISSEMENT

A. Priorités d’investissement

VI.1. Le programme d’investissement proposé dans le cadre de ce document s’articule autour de trois contraintes–directions:

- les priorités retenues par le gouvernement;
- les relations de cause à effets des investissements proposés;
- les piliers du PDDAA (principalement les deux premiers).

VI.2. Ainsi, à la lumière des expériences précédentes à Djibouti, et compte tenu de l’état des lieux du secteur primaire, le programme d’investissement que l’on peut proposer est le suivant:

VI.3. ***Ligne directrice n°1: Améliorer la gestion de la ressource en eau.*** En effet, l’eau (source de la vie) est un préalable à toute activité humaine. Comment espérer obtenir de populations rurales assoiffées un quelconque rendement agricole? Les étapes de cette ligne directrice seront donc les suivantes:

- mise à disposition d’eau potable sur l’ensemble du territoire national, puis ...
- mise à disposition d’eau en quantité suffisante (à moyen terme) pour les besoins d’élevage, puis...
- mise à disposition d’eau en quantité suffisante (à moyen terme) pour les besoins agricoles (cultures fourragères et fruits/légumes);

- formation et sensibilisation (y compris les femmes) en hydraulique rurale (maintenance, gestion);
- recours systématique (autant que possible) aux sources d’énergie alternatives pour le pompage.

VI.4. Cette mise à disposition d’eau doit se faire aussi bien dans les lieux d’implantation humaine (boisson, élevage et agriculture) que sur les parcours de transhumance.

VI.5. **Ligne directrice n°2: Améliorer les infrastructures rurales.** Il y a, en effet, un minimum d’infrastructure dont doit disposer un pays pour espérer profiter d’une production dans les zones concernées. On pense à des routes permanentes, des entrepôts, des laboratoires sanitaires de contrôle, des capacités d’exportation, etc. Les étapes de cette ligne directrice seront donc les suivantes:

- réhabilitation et développement du réseau routier secondaire (pistes rurales stabilisées) pour faciliter les déplacements et le transport (désenclavement);
- mise à disposition d’énergie à faible coût (solaire, éolien, géothermie) pour stimuler et permettre le développement d’installations industrielles (stockage réfrigéré, industrie de transformation, labos);
- construction d’infrastructures de stockage (entrepôts) dans tous les points-clés du territoire (zones de pêche, de production agricole, d’élevage, mais aussi zones d’exportation);
- création de petits centres de rassemblement du bétail (dans chaque District) à l’image du futur Centre d’Exportation du Bétail, et avant de rejoindre celui-ci;
- réhabilitation et développement de l’outil de production de la pêche;
- développement de capacités de contrôle (laboratoires) décentralisées et vulgarisation/formation sanitaire (vétérinaires, laborantins, assistants, ...);
- développer et harmoniser les réglementations commerciales et les normes sanitaires pour favoriser l’investissement privé et les exportations;
- formation/vulgarisation des pêcheurs, éleveurs et agriculteurs et mise à disposition de paquets technologiques adaptés (ex. espèces et variétés semencières productives et adaptées à l’écosystème);
- proposer des crédits pour la mise en valeur des terres, pour l’acquisition de moyens de production (bateaux, machines agricoles, engrais, semences, systèmes hydrauliques de base, ...).

VI.6. Dans les sous-secteurs de l’agriculture et de l’élevage, la ligne directrice commune est basée sur l’idée que trois ingrédients sont nécessaires au développement du secteur: l’eau, le crédit pour investir (voire le micro-crédit), et la technologie/formation pour être efficace. Les projets bancables ne devront donc négliger aucun de ces trois ingrédients.

VI.7. Pour la pêche, les domaines qui devront être renforcés/développés sont:

- les moyens de production (bateaux),
- les moyens de contrôle sanitaire (labos, formations),

- les moyens d’exportation, et
- le marché national qui devra être développé.

VI.8. Pour l’élevage, les domaines qui devront être renforcés/développés sont:

- l’amélioration de l’alimentation: importation d’une alimentation compétitive (Ethiopie, Pakistan) à comparer économiquement et qualitativement à la production de l’usine d’aliments pour le bétail de Djibouti).
- mesures sanitaires.

B. Projets sélectionnés

VI.9. Compte tenu des besoins identifiés sur la base des potentiels de ce pays dont les particularités écologiques sont primordiales dans les prises de décisions, et des actions déjà en cours, le choix des participants à l’atelier de validation du PNIMT se sont portés sur les trois secteurs clés que sont l’élevage, la pêche et enfin, d’ambition plus modeste mais importante pour les populations rurales, l’agriculture. Certes d’autres actions importantes pour le développement rural ont été identifiées lors de l’atelier, telles que l’aménagement de barrages pour le captage des eaux, mais celles-ci peuvent bénéficier d’autres appuis.

VI.10. D’une durée de cinq ans, les projets s’intègrent parfaitement dans le programme d’investissements publics du pays, reflet des politiques et stratégies adoptées par le gouvernement et le MAEMRH.

VI.11. Les profils de projets retenus sont donc:

- dans la filière élevage: sécurisation de la santé animale, hydraulique pastorale, développement de l’élevage péri-urbain;
- dans la filière pêche: réhabilitation de l’outil de production, accroissement des moyens de production, renforcement des capacités de stockage et de distribution commerciale;
- dans la filière agricole: développement de l’agriculture oasisienne, développement de la culture dattière, extension des surfaces irriguées pour l’horticulture.

VI.12. Le « **Projet de développement de l’élevage** » vise à augmenter de façon durable la production animale en améliorant les conditions sanitaires, en diversifiant l’élevage et en l’étendant dans des secteurs non traditionnels comme les zones péri-urbaines. Malgré la faible contribution au PIB (3%), l’élevage nomade occupe la quasi totalité des ruraux (environ 200 000 personnes), et quelques fermiers éleveurs sédentaires en milieu urbain, pour lesquels il représente souvent, les seules ressources et revenus. Le pays dispose d’un cheptel assez important (en moyenne 0,5 UBT par habitant total), mais il occupe aussi une position stratégique pour le développement d’un commerce de bétail entre l’Afrique de l’est et les pays du Proche Orient.

VI.13. Le projet concerne l’ensemble du pays pour la santé animale, 3 sites pour l’hydraulique (Dorra, district de Tadjourah; Médého, district d’Obock; et d’Ali Addé, district d’Ali Sabieh), ainsi que les zones périurbaines (principalement celle de la capitale dont le potentiel est important, d’As Eylal (Ali Sabieh) et d’Assamo (Dikhil) pour la diversification des activités. Les bénéficiaires seront les éleveurs, agro-éleveurs périurbains et les acteurs du commerce régional des produits de l’élevage.

VI.14. Le projet s’articule autour de trois composantes:

- la sécurisation de la santé animale: adaptation des textes législatifs, la formation, le renforcement du laboratoire de diagnostic des maladies animales, l’amélioration des infrastructures et des équipements;
- l’hydraulique pastorale: réhabilitation et la création des ouvrages hydrauliques (retenues, citernes, etc.), amélioration des zones de parcours et renforcement des capacités des éleveurs et de leurs organisations;
- l’élevage péri-urbain: formation des acteurs, organisation des opérateurs de la filière lait, actions de promotion de l’aviculture familiale, approvisionnement en intrants, production fourragère et mise en place d’un rationnement approprié par type d’animaux d’élevage.

VI.15. Le projet sera coordonné par la Direction de l’élevage et des services vétérinaires. Les activités seront mises en œuvre par des opérateurs locaux.

VI.16. Le « *Projet d’appui aux initiatives locales de développement de la pêche artisanale* » vise la lutte contre la pauvreté et contre l’exode vers les villes surchargées, ainsi que l’amélioration des revenus et la lutte contre la malnutrition et l’insuffisance en protéines des ménages djiboutiennes par une augmentation de la consommation du poisson.

VI.17. Le projet concerne quatre districts ayant une façade maritime à savoir Djibouti, Tadjourah, Obock et Loyada–Arta. Djibouti–ville est le principal centre de commercialisation du poisson tandis que les sites d’Obock, Tadjourah et Arta–Loyada représentent des centres de production.

VI.18. Le projet s’articule autour de trois composantes:

- le renforcement des capacités de l’ensemble des acteurs du sous secteur de la pêche;
- l’accroissement de la productivité des pêcheurs djiboutiens par un appui aux initiatives locales (micro projets);
- l’appui au développement des infrastructures (structurantes) pour une augmentation de l’effort de pêche par l’introduction de moyens de production améliorés, l’appui à la réparation des moyens de production inactifs des pêcheurs, l’amélioration du conditionnement et la conservation du poisson destiné au marché local.

VI.19. La coordination, la gestion et le suivi-évaluation seront assurés par le MAEMRH. La mise en œuvre des projets (composantes) sera confiée à un opérateur privé.

VI.20. Le « *Projet de développement de l’agriculture oasienne* » vise à contribuer à la lutte contre la pauvreté et contre l’exode vers les villes surchargées grâce à une amélioration de la sécurité alimentaire en zone rurale et péri-urbaine (avec un objectif de plus de 400 exploitants agricoles existantes, soit un tiers des agriculteurs au niveau national, plus l’installation de 162 nouveaux agriculteurs)

VI.21. Le projet sera exécuté sur les différents sites agricoles des cinq circonscriptions administratives de l’intérieur et la zone périurbaine de la capitale. Il sera complémentaire des autres actions et programmes en cours ou planifiés, notamment le PSSA dont la phase pilote comprend une composante d’intensification de la production végétale qui prévoit des actions visant à l’amélioration de la production alimentaire dans cinq sites pilotes.

VI.22. Il s’articule autour de

- appui aux agriculteurs et renforcement des capacités des acteurs, par une amélioration de la gestion de l’eau, la diversification des productions (arboriculture, apiculture,...), une meilleure maîtrise des techniques culturales, une formation techniques, organisationnelle et de gestion;
- extension des superficies cultivées, soit 160 hectares (162 nouveaux exploitants et augmentation des superficies pour 32 exploitations existantes);
- promotion de la culture du palmier dattier, avec l’aménagement de 5 sites pilotes, la fourniture d’équipement et matériel phoenicicole, la formation aux techniques modernes de la culture du palmier.

VI.23. La coordination, la gestion et le SE seront assurés par le Ministère de l’agriculture. La mise en œuvre des activités sera confiés à des opérateurs. Les travaux d’aménagement de chacun des périmètres seront effectués à l’entreprise et supervisés par un chef de projet appuyé par les assistants techniques nationaux ou expatriés, lorsque les compétences locales sont faibles ou inexistantes et par les techniciens des sites.

VII. BESOINS EN FINANCEMENT

VII.1. Dans cette partie, on ne tient pas compte des projets/programmes pour lesquels le financement est déjà acquis. Les besoins en financement pour les projets énumérés (issus des lignes directrices 1 et 2) sont estimés à **54,7 milliards de FD** (309 millions de \$EU, voir annexe 2). Si l’on met cette somme en rapport avec le budget national 2004 (43,195 milliards de FD), on constate l’ampleur de l’effort à fournir.

VII.2. Ci-après, **trois scénarios de financement** sont proposés.

- le premier correspond à une croissance du budget alloué au secteur primaire de 4,5% par an;
- le deuxième correspond à une croissance du budget alloué au secteur primaire de 500 millions FD par an, ce qui permet de se rapprocher des engagements de Maputo;
- le troisième correspond à une croissance du budget alloué au secteur primaire permettant de respecter les engagements de Maputo en 2010.

Scénario 1	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
Besoins (MFD)		15 000	13 000	9 000	6 500	5 709	5 463	54 672
Part Etat (+ 4,5%/an)	1 093	1 142	1 193	1 247	1 303	1 362	1 423	7 671
Budget (+ 4%/an)	43 195	44 923	46 720	48 589	50 532	52 554	54 656	297 973
% p/r Budget	2,53%	2,54%	2,55%	2,57%	2,58%	2,59%	2,60%	2,57%
Bailleurs		13 858	11 807	7 753	5 197	4 347	4 040	47 001
Scénario 2	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
Besoins (MFD)		15 000	13 000	9 000	6 500	5 709	5 463	54 672
Part Etat (+ 500 MFD/an)	1 093	1 500	2 000	2 500	3 000	3 500	4 000	16 500
Budget (+ 4%/an)	43 195	44 923	46 720	48 589	50 532	52 554	54 656	297 973
% p/r Budget	2,53%	3,34%	4,28%	5,15%	5,94%	6,66%	7,32%	5,54%
Bailleurs		13 500	11 000	6 500	3 500	2 209	1 463	38 172

Scénario 3	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
Besoins (MFD)		15 000	13 000	9 000	6 500	5 709	5 463	54 672
Part Etat (Obj. Maputo, 10% budget en 2010)	1 093	1 500	2 000	2 500	3 000	4000	5 463	18 463
Budget (+ 4%/an)	43 195	44 923	46 720	48 589	50 532	52 554	54 656	297 973
<i>% p/r Budget</i>	<i>2,53%</i>	<i>3,34%</i>	<i>4,28%</i>	<i>5,15%</i>	<i>5,94%</i>	<i>7,61%</i>	<i>10,00%</i>	<i>6,20%</i>
Baillleurs		13 500	11 000	6 500	3 500	1 709	000	36 209

VIII. SUIVI ET ÉVALUATION

VIII.1. Etant donné le caractère multisectoriel des projets, il semble que la coordination et le suivi de l’ensemble du programme d’investissement (financements, part Etat, ...) devrait revenir à une entité ayant une haute vue sur l’ensemble des secteurs. On pense ainsi au Ministère des finances et de l’économie nationale pour la coordination globale.

VIII.2. Certes, cette entité devrait impérativement déléguer aux différents ministères techniques concernés les soins de suivre et évaluer eux-mêmes les programmes sectoriels qui relèvent de leur compétence.

VIII.3. Il est peut-être opportun de créer une cellule (ou un service) spécifique au Ministère des finances, ayant pour seule tâche la coordination générale des investissements. Cette cellule pourra comprendre des cadres du Ministère des finances, auxquels on pourra adjoindre des cadres techniques délégués par leurs ministères techniques respectifs.

VIII.4. Les indicateurs de suivi et évaluation seront essentiellement centrés autour des indicateurs de réduction de la pauvreté. Aussi, une structure similaire (voire commune) à celle qui gère la mise en œuvre du DSRP pourrait être utilisée pour superviser l’ensemble du programme d’investissement.

